

Procès verbal de la Réunion de la Commission
des droits de la Femme de l'Assemblée Parlementaire Euro
Méditerranéenne (APEM)
Amman : Vendredi 12 Mars 2010

Dans le cadre de la 6^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Parlementaire Euro Méditerranéenne qui a eu lieu à Amman (Jordanie) du 12 au 14 Mars 2010, la Commission des droits de la Femme dans les pays Euro Méditerranéens a tenu le 12 Mars 2010 à l'Hôtel Grant Hayat à Amman sa 2^{ème} réunion sous la présidence de Mme Afifa Salah, Présidente de la Commission de la législation générale et de l'organisation générale de l'administration à la Chambre des Députés Tunisienne.

Ont participé à la réunion des délégations des parlements de la rive sud de la Méditerranée et des parlements Nationaux de l'Union Européenne à savoir : l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, la Palestine, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, Israël, le Luxembourg, la Suède, le Danemark, la Hollande, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Belgique, la Slovénie ainsi que des membres du Parlement Européen.

* La réunion a soulevé les points suivants :

- 1) Adoption du projet d'ordre du jour et du procès- verbal de la réunion de la commission tenue à Rabat le 27 Février 2010.
- 2) Déclaration de la Présidente de la Commission.
- 3) Discussion du projet de la recommandation et approbation des amendements.

I- Adoption du projet d'ordre du jour et du procès- verbal de la dernière réunion de la Commission :

Le projet d'ordre du jour et le procès- verbal de la réunion de la Commission tenue à Rabat le 27 Février 2010 ont été adoptés.

II- Déclaration de la Présidente de la Commission :

Mme Afifa Salah, Présidente de la Commission a adressé au début de la réunion ses vifs remerciements au Parlement Marocain qui a organisé la réunion précédente de la Commission à Rabat ainsi qu'à Mr Mustapha Mansouri, Président du Parlement Marocain qui a eu l'amabilité d'accueillir la réunion de la commission, d'ouvrir ses travaux et de louer les efforts qu'elle fournit en vue de promouvoir les droits de la Femme dans les divers domaines.

Ensuite, Mme Afifa Salah a donné un aperçu sur les questions les plus importantes soulevées au cours de la dernière réunion de la Commission et a en outre évoqué le projet de recommandation auquel la commission est parvenue à élaborer au cours de l'examen des deux sujets suivants :

- la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard de la Femme : les causes, le processus et les mécanismes.
- l'approche du genre social et son rôle dans le développement des législations et des pratiques.

Par ailleurs, la présidente de la Commission a fait part aux participants que le projet de la recommandation comporte toutes les propositions des rapporteuses :

-Mme Emna Soula, Membre de la Chambre des Conseillers Tunisienne et Mme Antonyia PARVANNOVA, Membre du Parlement Européen (1^{er} sujet).

-Mme Fatima Challouch, Membre de l'Assemblée populaire Nationale d'Algérie et Mme Fredrika BREPOELS, Membre du parlement Européen (2^{ème} Sujet).

Le projet de recommandation renferme également toutes les références juridiques et tous les points et détails lesquels ont été examinés afin que ledit projet soit un document de référence exhaustif, d'autant plus que les sujets

abordés sont très importants, et ce à l'exemple des sessions précédentes et en conformité avec le règlement intérieur.

D'autre part, la présidente de la Commission a fait savoir que la Tunisie a tout mis en œuvre pour élaborer le projet de la recommandation, le traduire en trois langues (Arabe, Français et Anglais) et l'envoyer au parlement Européen ainsi qu'aux parlements nationaux dans le délai fixé et qu'elle a reçu plusieurs propositions d'amendements à son sujet.

Dans sa réponse sur le projet de la recommandation, Mme Antonia PARVANOV, Membre du parlement Européen, a loué les efforts qui ont été déployés par la Chambre des Députés Tunisienne pour élaborer et traduire le projet de la recommandation dans un temps record.

III- Discussion du projet de la recommandation :

Puis, la Commission a procédé à la discussion du projet de la recommandation et les amendements qui pourraient lui être introduites et qui ont été proposées essentiellement par le parlement Européen, la Suède, l'Egypte et la Jordanie. Il est à noter que la réunion de la commission a été marquée par un débat animé et approfondi qui a été axé principalement sur l'amendement proposé par Mr Sergio SILVESTRIS, Membre du Parlement Européen et vice-Président de la Commission, et relatif à la double violence à laquelle la Femme Palestinienne est confrontée et qui tire son origine aussi bien de la société que de l'occupation.

La discussion a aussi porté sur le plan d'action élaboré au cours de la réunion précédente de la Commission et qui a comporté des recommandations relatives à ce qui suit :

- Démontrer une volonté politique coordonnée des Etats et des gouvernements à même d'éradiquer le fléau de la violence à l'égard des femmes et consolider l'approche du genre social.

- Renforcer le rôle des parlements en matière d'élaboration et de développement des législations relatives à la violence à l'égard des femmes et consolider l'approche du genre social.

- Mettre en place les mécanismes d'observation appropriés pour entreprendre les études et les plans d'action nécessaires et procéder à l'évaluation et au suivi de la situation de la Femme.

- intensifier la sensibilisation et l'éducation.

-créer des réseaux à même d'établir des partenariats et d'intensifier l'échange des expériences efficaces.

Et après avoir discuté tous les amendements soumis à la Commission et qui ont touché les paragraphes : 1,2,5,7,9,13,15,16,18,21,22,26,27,32,33,34, 35,36 et 41, la commission est parvenue à la fin de sa réunion à adopter tous les paragraphes de la recommandation tout en notant les réserves émises par quelques délégations Européennes concernant la question relative à la femme Palestinienne dans le paragraphe 28 de la recommandation finale.